Règlement pour les clients accompagnés d'animaux de compagnie

Règles applicables au séjour avec des animaux de compagnie au Terme Preistoriche Resort & Spa : où ils peuvent se trouver, où ils ne peuvent pas entrer, ce que couvre le supplément et quelles sont les responsabilités du propriétaire. Le règlement est remis et signé lors du check-in (voir 25.01) et s'applique pendant toute la durée du séjour.

1. Qui peut séjourner avec un animal

Nous accueillons les animaux de compagnie des clients qui les déclarent au moment de la réservation ou, au plus tard, lors du check-in. Pendant toute la durée du séjour, le propriétaire garde avec lui le carnet de santé ou le passeport de l'animal, avec les vaccinations à jour et les données de la puce électronique : il peut lui être demandé de le présenter à tout moment du séjour. La réception remet une affichette à apposer sur la porte de la chambre ou du lodge, qui signale la présence de l'animal au personnel d'étage.

Deux animaux au maximum sont admis par chambre ou lodge ; la Direction peut autoriser des exceptions au cas par cas. Il n'y a pas de limite de taille, à condition que le propriétaire maîtrise correctement son animal et que celui-ci ne dérange pas les autres clients.

2. Où l'animal peut se trouver

Zone	Admis	Conditions
Chambres de l'hôtel et Green Lodge	Oui	Pas sur les lits ni sur le mobilier ; ne pas le laisser seul dans la chambre pendant de longues périodes
Espaces communs de l'hôtel (hall, couloirs, réception)	Oui	En laisse ou en caisse de transport, toujours accompagné
Parc et espaces verts	Oui	En laisse ; le propriétaire ramasse immédiatement les déjections
Abords des piscines extérieures (transats et pelouses du parc)	Oui	En laisse, jamais dans l'eau
Restaurant, salle du petit-déjeuner, bars intérieurs	Non	—
Véranda du restaurant (tables extérieures)	Oui, à discrétion	À la discrétion du responsable de salle, qui tient compte aussi du nombre de demandes simultanées afin de ne pas déranger les autres clients
Piscine couverte, bassins thermaux et espace bien-être Neró Spa	Non	—
Service des soins thermaux	Non	—

Aucun animal dans l'eau, dans aucune piscine : les abords des piscines extérieures sont admis car ils font partie du parc. Le restaurant, la salle du petit-déjeuner, les bars intérieurs, la piscine couverte, les bassins thermaux, l'espace bien-être Neró Spa et le service des soins thermaux restent toujours exclus : c'est une demande fréquente, mais elle n'est pas accordée (sauf l'exception de la véranda indiquée ci-dessus). Les chiens d'assistance pour personnes handicapées ont accès à toutes les zones autorisées par la loi, sans supplément.

3. Supplément animaux

Pour chaque animal, un supplément de 20 € par nuit et par chambre est appliqué. Le supplément couvre le nettoyage approfondi de la chambre ou du lodge au départ (assainissement des textiles, des sols et des tapis, élimination des poils) et le kit dédié à l'animal : gamelle, friandise de bienvenue, rouleau de sacs à déjections, serviettes et couvertures dédiées (à ne pas remplacer par le linge de la chambre, voir point 4). Il ne couvre pas les dommages ni les nettoyages supplémentaires décrits au point 5.

4. Règles de conduite

- Le propriétaire est toujours responsable du comportement de son animal ainsi que de la sécurité des autres clients et du personnel.
- Le propriétaire ramasse et élimine immédiatement les excréments, y compris dans le parc, en utilisant les poubelles prévues à cet effet.
- L'animal ne doit pas déranger les autres clients : en cas d'aboiements ou de bruits prolongés, la réception contacte le propriétaire.
- Pour le ménage quotidien de la chambre, le propriétaire convient avec la réception d'un horaire où l'animal n'est pas présent ou se trouve dans sa caisse de transport.
- Le personnel n'est pas tenu de s'occuper de l'animal : aucun service de garde, de promenade ou d'alimentation n'est proposé.
- Le propriétaire n'utilise pas les draps, serviettes ou peignoirs de la chambre pour son animal : les serviettes et couvertures dédiées fournies par l'établissement sont à sa disposition (voir point 3).
- L'animal n'est pas laissé seul dans la chambre toute la journée ; en cas d'absence prolongée, le propriétaire convient avec la réception des modalités les plus adaptées.

5. Dommages et nettoyages supplémentaires

Au check-out, le personnel vérifie l'état de la chambre ou du lodge afin de constater d'éventuels dommages ou nettoyages supplémentaires nécessaires. Le propriétaire est tenu de payer les dommages causés par l'animal aux chambres, au mobilier, aux textiles, aux espaces communs et aux équipements, ainsi que les nettoyages allant au-delà de ceux couverts par le supplément (par exemple déjections dans la chambre ou dans les espaces communs, taches impossibles à éliminer par un nettoyage ordinaire, assainissement supplémentaire). Le montant est imputé sur la note de la chambre sur la base du coût engagé, documenté par la réception.

6. Non-respect du règlement

En cas d'infractions répétées ou de comportement dangereux de l'animal, la Direction peut demander au propriétaire d'éloigner l'animal de l'établissement ou interrompre le séjour, sans remboursement des nuits non utilisées.

7. Acceptation

Par sa signature, le propriétaire déclare avoir lu et accepté le présent règlement pour toute la durée du séjour.

Chambre / lodge	Animal (espèce, taille, nom)	Dates du séjour

Nom et prénom du propriétaire	Signature et date

Copie signée du règlement conservée par la réception pendant la durée du séjour, puis détruite (données personnelles : voir 92 PRIVACY).